



COMMISSION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La Lettre

n°12 décembre 25



Bilan annuel de la performance énergétique du parc résidentiel

12,7 % des résidences principales toujours à l'état de passoires énergétiques au 1^{er} janvier 2025. Près de 330 000 logements sont sortis du statut de "passoires énergétiques" en 2024 mais pour près de 40 % d'entre eux, la bascule est imputable à la seule réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Voir [Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1^{er} janvier 2025](#).

→ La CFDT Retraités revendique une réelle amélioration du confort énergétique des logements et non des mesures artificielles de baisse des logements F et G.

Plus de 226 000 logements ont bénéficié de MaPrimeRénov'

Selon l'Agence nationale de l'habitat (Anah), 226 101 logements ont bénéficié d'une aide MaPrimeRénov' en 2025 pour un montant total de 2 685 millions d'euros.

Pour en savoir plus, consulter [le site de l'Anah](#).

→ La CFDT Retraités suit de très près ce dossier.

La précarité énergétique ne cesse d'augmenter

C'est le constat que fait l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) dans son tableau de bord annuel. Qu'il s'agisse des ménages en difficulté pour payer leur facture d'énergie, de ceux qui déclarent souffrir du froid l'hiver - ou de la chaleur l'été - ou de ceux "officiellement" considérés en état de précarité énergétique au regard de leurs revenus, tous apparaissent chaque année plus nombreux. Les principales raisons invoquées restent financières ou liées à une mauvaise isolation mais, cette année, on voit apparaître une croissance significative des motifs liés à des défauts d'installation et des coupures ou réductions de puissance par les fournisseurs d'énergie.

Tous les détails [sur le site de l'ADEME](#).

→ La CFDT Retraités revendique toujours que toutes et tous puissent vivre dans un logement correctement isolé.

Baisse de 30 % du nombre des bénéficiaires du chèque énergie

Le versement tardif de l'aide, en novembre plutôt qu'en avril, a eu un impact négatif sur la situation des ménages modestes selon le médiateur de l'énergie. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et le Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal) alertent aussi sur le faible nombre de ménages détectés automatiquement par le nouveau système de croisement de fichiers mis en place en 2025. Les ménages éligibles qui n'auront pas été identifiés par l'administration pourront faire une demande sur le [site officiel](#) jusqu'au 28 février 2026.

→ La CFDT Retraités dénonce des mesures tendant à un risque de nonaccès aux droits.

Les diagnostics immobiliers

La réalisation de diagnostic pour louer, vendre ou acheter un logement est indispensable. Le ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et énergétique vient de publier une information complète à ce sujet. Elle s'articule autour de certaines questions : qu'est-ce que le diagnostic immobilier, est-il obligatoire, qui doit réaliser ces diagnostics, quel est son coût, etc.

À découvrir sur le site du ministère : [Les diagnostics : comment ça marche ?](#)

Le logement est politique

C'est le message que l'Institut des Hautes Études pour l'Action dans le Logement (IDHEAL) a voulu faire passer en organisant une matinée le 7 novembre sur ce sujet. Les maires peuvent agir sur le logement social. Marine Bourgeois, maîtresse de conférences à Sciences Po Grenoble a pointé les risques liés à un possible renforcement du pouvoir des maires dans l'attribution des logements sociaux : clientélisme et discriminations dans l'attribution des logements sociaux. Cela irait à l'encontre des lois Alur et Égalité et citoyenneté.

→ La CFDT Retraités portera, dans la campagne des municipales, ses revendications liées au logement. L'importance de siéger dans les CCAS/CIAS est primordiale.

Les CCAS et l'habitat des seniors : un enjeu social majeur

Les CCAS alertent : sans stratégie territoriale claire et financements pérennes, le défi du bien vieillir restera hors de portée. Une enquête nationale de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) sur l'habitat des seniors a été réalisée en partenariat avec la Caisse des Dépôts, Enéal, Aatiko Conseils et ALOGIA Groupe. Le but est d'objectiver l'action des CCAS dans ce champ, partager leurs constats et besoins, et proposer des leviers concrets pour accompagner les territoires. Voir [l'enquête de l'Unccas](#).

→ La CFDT Retraités devra siéger dans un maximum de CCAS/CIAS afin de faire avancer nos revendications dans le cadre du bien vieillir dans nos territoires.

Avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les quartiers prioritaires

Le rapport présente 30 propositions pour accompagner la transformation des centres-villes en lieux de vie multifonctionnels, lieux de "destination", où le commerce deviendrait une "expérience". Les quartiers prioritaires seraient des "laboratoires" de ce nouveau modèle de commerce. Consulter le rapport sur [le site de la Banque des territoires](#).

→ La CFDT Retraités dans le cadre du réseau Villes amies des aînés et au sein des CCAS sera vigilante à une présence accrue de commerces dans les centres villes.

Un guide pour mieux comprendre et accompagner la mobilité des seniors

Pour sensibiliser et outiller tous les acteurs et plus largement les usagers, l'association des collectivités au service de la mobilité (GART), l'Union des transports publics et ferroviaires (UTPF) et l'association France Silver Eco viennent de publier le [guide "Mobilité des seniors : on en parle et on agit ensemble"](#). C'est un état des lieux qui met en lumière des tendances contrastées : des seniors attachés à la voiture individuelle et aux mobilités actives, en prenant en compte les fragilités physiques, cognitives ou financières. Il développe ensuite les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

→ La CFDT Retraités porte la diversité des mobilités au sein des territoires, indispensable au bien vivre.

Bientôt la fin du permis de conduire à vie

Le 21 octobre 2025, le Parlement européen a voté en faveur d'une révision des règles européennes concernant le permis de conduire. L'un des changements majeurs est la durée de validité du permis de conduire qui sera de 15 ans maximum pour les conducteurs de motos et/ou de voitures. Une visite médicale devra obligatoirement être effectuée avant la délivrance et pour le renouvellement du permis. Les personnes de plus de 65 ans pourront devoir passer des visites médicales ou suivre des cours de remise à niveau plus fréquemment. En savoir plus sur [le site du Parlement européen](#).

→ La CFDT Retraités est, en matière de sécurité routière, consciente des difficultés liées à l'âge. Elle veillera à ce que les mesures adoptées ne ciblent pas uniquement les seniors, excluant ainsi toute approche discriminatoire fondée sur l'âge.